N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 5 OCTOBRE 2026

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire de La Motte, ce cinquième jour d'octobre, de l'an deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Steven Chartrand.

SONT PRÉSENTS :	Steven	Chartrand	Maire	
	Luc	St-Pierre	Conseiller	(1)
	Ghislain	Blanchet	Conseiller	(2)
	Patrick	Savard	Conseiller	(3)
	Patrick	Cyr	Conseiller	(4)
	Patrick	Fleury	Conseiller	(5)
	Marc-André	Boucher	Conseiller	(6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Me Gérald Laprise, directeur général et greffier-trésorier *par intérim* est également présent.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Steven Chartrand, maire de La Motte.

26-10-082 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghislain Blanchet, appuyé par monsieur Patrick Savard et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

26-10-083 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUILLET 2026**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

26-10-084 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AOÛT 2026**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 10 août 2026, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

26-10-085 **DEMANDE D'APPUI FINANCIER POUR LA PARIOLE (500 $)**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghislain Blanchet, appuyé par monsieur Marc-André Boucher et unanimement résolu, d'autoriser le versement d'une aide financière de cinq cents dollars (500 $) comme établi dans la *Politique d'aide aux organismes*, pour La Pariole.

ADOPTÉE

26-10-086 **HALLOWEEN – 31 OCTOBRE – DEMANDE DE COLLABORATION (350 $)**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Fleury, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, d'autoriser le versement d'une aide financière de trois cent cinquante dollars (350 $) comme établi dans la *Politique d'aide aux organismes*, pour la fête d'Halloween organisée par l'agente de développement, qui aura lieu le 31 octobre prochain.

ADOPTÉE

26-10-087 **SOUPER SPAGHETTI – FABRIQUE ST-LUC – DEMANDE DE COMMANDITE (200 $)**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Boucher, appuyé par monsieur Patrick Fleury et unanimement résolu, d'autoriser le versement d'une aide financière de deux cents dollars (200 $) comme établi dans la *Politique d'aide aux organismes*, pour le souper spaghetti, organisé par la Fabrique St-Luc, qui a eu lieu le 26 septembre dernier.

ADOPTÉE

26-10-088 **SHOW À LIONEL – 7 NOVEMBRE – DEMANDE DE COLLABORATION (500 $)**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patric Cyr, appuyé par monsieur Patrick Savard et unanimement résolu, d'autoriser le versement d'une aide financière de cinq cents dollars (500 $) comme établi dans la *Politique d'aide aux organismes*, pour le show à Lionel, organisé par monsieur Lionel Laliberté, qui aura lieu le 7 novembre prochain.

ADOPTÉE

26-10-089 **NOËL DES ENFANTS – 6 DÉCEMBRE – DEMANDE DE COLLABORATION (850 $)**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patric Cyr, appuyé par monsieur Patrick Savard et unanimement résolu, d'autoriser le versement d'une aide financière de huit cent cinquante dollars (850 $) comme établi dans la *Politique d'aide aux organismes*, pour la fête de Noël, organisée par le Comité du Père Noël, qui aura lieu le 6 décembre prochain.

ADOPTÉE

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période est allouée aux interventions du public et des questions sont émises au regard des sujets suivants :

- Noël des enfants : Une question est soulevée par un citoyen au regard de la contribution des parents à cette activité par le passé. Une autre citoyenne, membre de l'organisation de ce comité, explique la raison d'être de la contribution de 850 $ de la Municipalité.

- Signature d'une entente pour la saison 2026-2027 avec l'organisme ELAN Maison des jeunes. Le directeur général et greffier-trésorier *par intérim* indique que le conseil municipal a été informé de cette demande et que l'entente sera signée par la Municipalité.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

26-10-090 **ANALYSE ET IMPLICATION DE SOLUTIONS POUR LA GARDE PRÉCÉDANT LA RENTRÉE SCOLAIRE – RÉSOLUTION D'APPUI**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Ghislain Blanchet et unanimement résolu, d'appuyer cette demande d'appui quant à l'implication de solutions pour la garde des enfants précédant la rentrée scolaire.

ADOPTÉE

OFFRE D'ACHAT – RÉTROCAVEUSE CARTERPILLAR 420d 2004 AVEC ACCESSOIRES (15 000 $, PLUS TAXES APPLICABLES)

Ce sujet est reporté à une prochaine assemblée.

AFFAIRES NOUVELLES

PARUTION DU JOURNAL DE LA MOTTE – OCTOBRE ET NOVEMBRE 2026

Point d'information. L'édition d'octobre-novembre 2026 du Journal de La Motte sera publiée et mise à la poste cette semaine.

26-10-091 **AFFICHAGE DU POSTE D'OPÉRATEUR/JOURNALIER/CHEF D'ÉQUIPE**

ATTENDU QUE le poste d'opérateur/journalier/chef d'équipe est vacant;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Ghislain Blanchet et unanimement résolu, de procéder à l'affichage du poste d'opérateur/journalier/chef d'équipe sur le site Internet et sur la page *Facebook* de la Municipalité.

ADOPTÉE

26-10-092 **DÉSIGNATION D'UNE RESPONSABLE – EMPLOI ÉTÉ CANADA 2027**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Ghislain Blanchet et unanimement résolu, de désigner madame Camille Langevin, agente de développement, en tant que personne responsable de la Municipalité auprès d'Emploi Été Canada pour la demande de 2027.

ADOPTÉE

26-10-093 **PROJET DE CRÉATION D'UN LABORATOIRE NATUREL SUR L'HYDROGÉOLOGIE DES ESKERS (LNHE) – DEMANDE D'APPUI**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghislain Blanchet, appuyé par monsieur Patrick Fleury et unanimement résolu, d'appuyer le projet de création d'un laboratoire naturel sur l'hydrogéologie des Eskers.

ADOPTÉE

26-10-094 **MOTION DE FÉLICITATIONS ET DE REMERCIEMENTS POUR LES 25 ANNÉES DE SERVICE DE MADAME RACHEL COSSETTE À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

ATTENDU QUE madame Rachel Cossette cumule plus de vingt-cinq années de service au sein de la Municipalité de La Motte à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

ATTENDU QUE son engagement, son professionnalisme, sa disponibilité et sa contribution soutenue ont participé au bon fonctionnement de l'administration municipale et à la qualité des services offerts à la population.

ATTENDU QUE ses vingt-cinq années de service témoignent de sa fidélité envers la Municipalité et de son attachement à la communauté.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Boucher, appuyé par monsieur Patrick Fleury ET IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal adresse ses plus sincères félicitations à madame Rachel Cossette à l'occasion de ses vingt-cinq années de services.

QUE le conseil municipal lui exprime sa profonde reconnaissance et ses chaleureux remerciements pour son dévouement, la qualité de son travail et sa contribution remarquable à la Municipalité ainsi qu'à la collectivité.

LA RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FINANCES ET ADMINISTRATION

26-10-095 **APPROBATION DES COMPTES – LISTE JOINTE (54 648,76 $)**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghislain Blanchet, appuyé par monsieur Marc-André Boucher et unanimement résolu, que les comptes à payer en date du 30 septembre 2026, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cinquante-quatre mille six cent quarante-huit dollars et soixante-seize sous (54 648,76 $), tel qu'il appert de la liste déposée au soutien.

Le directeur général et greffier-trésorier *par intérim* indique qu'il y a un montant additionnel de vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-cinq dollars et vingt-sept sous (26 985,27 $) (journal des salaires) à autoriser pour le mois de septembre 2026.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période est allouée aux questions du public, à savoir :

- Gestion de l'Écocentre – rebuts provenant de non-résidents.
  Réponse : Le conseil va devoir se pencher sur cette question afin de mettre en place de nouvelles mesures pour contrer cet usage non autorisé de notre site.
- Remplacement du ponceau au chemin du Portage;
  Réponse : La réparation sera effectuée cet automne par un entrepreneur. Un ponceau de 35 pieds de longueur par 4 pieds de diamètre est nécessaire.
- La vitesse excessive sur le chemin St-Luc (partie gravier) est soulevée – limite de vitesse à 70 km;
  Réponse : Aviser la SQ pour la surveillance routière accrue dans ce secteur et trouver des solutions comme l'installation d'un dos d'âne, d'un radar pédagogique ou de silhouettes.

- Diffusion dans le Journal de La Motte – parution octobre-novembre 2026
  Ajouter dans le journal la liste des comptes à payer ci-haut mentionnée.

Citoyens et citoyennes présents à l'assemblée : 20

CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION

Une liste de la correspondance reçue est déposée au conseil afin qu'il puisse en prendre connaissance.

26-10-096 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Patrick Savard et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 10.

ADOPTÉE

Directeur général et Greffier-trésorier *par intérim*	Maire

« Je, Steven Chartrand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

26-10-085	26-10-086	26-10-087
26-10-088	26-10-089	26-10-095

Signé ce 5e jour d'octobre de l'an deux mille vingt-six

Directeur général et
Greffier-trésorier *par intérim*